CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

Comité permanent des finances de la Chambre des communes – Consultations pré-budgétaires 2013

Ce mémoire est soumis par :

(•) **une organisation** **Nom de l'organisation:** Conseil canadien de la coopération et de la mutualité

ou

( ) **un individu** **Nom:** _____

Sujet : Petites et moyennes entreprises

* Recommandation 1 : Fournissez un bref résumé de votre recommandation.

Établir un Fonds national d'investissement coopératif (FIC), co-financé de 20 à 40 millions de dollars par le mouvement coopératif canadien et le gouvernement fédéral. Ce fonds offrira des outils de financement adaptés aux petites et moyennes entreprises coopératives du Canada.

Coût ou économies prévus : Des menus déroulants, veuillez préciser le coût ou les économies estimés de votre recommandation pour le gouvernement fédéral, ainsi que la période couverte par votre recommandation.

$10 millions-99.9 millions

Immédiatement

Financement fédéral : Indiquez précisément comment le gouvernement fédéral pourrait financer la mise en œuvre de votre recommandation. Par exemple, indiquer quels fonds fédéraux pourraient être réaffectés, quelles modifications fiscales pourraient être mises en œuvre, éliminées ou modifiées, etc.

Le mouvement coopératif a investi plus de 10 millions de dollars dans ce fonds à ce jour. De nouveaux contributeurs s'ajouteront et augmenteront ce montant au niveau prévu 20 et 40 millions.
Afin de rendre ce fonds pérenne, le gouvernement fédéral devrait co-investir un montant équivalent dans un ratio de 1$ pour 1$. Cet investissement pourrait être réalisé par le biais de la Banque de développement du Canada (BDC).
La BDC agit auprès des coops, mais son mandat doit être revu pour lui permettre d'être un partenaire direct dans ce fonds d'investissement.

Bénéficiaires visés : Veuillez indiquer les groupes d'individus, le ou les secteurs ou les régions qui bénéficieraient de la mise en œuvre de votre recommandation.

Les petites et moyennes entreprises coopératives sont les premières bénéficiaires de ce fonds. Cette formule d'entreprise a fait ses preuves et est un exemple de stabilité économique. Les coopératives sont utilisées dans le transfert d'entreprises et dans le développement régional. Cependant, par leur structure unique de propriété par ses membres, l'accès au capital de risque et aux outils de financement traditionnel est limité. Le succès de ces entreprises et leur expansion sont donc soumises à l'accès à ces capitaux.

Répercussions générales : Selon la nature de votre recommandation, indiquez comment celle-ci permettrait d'améliorer la qualité de vie, de créer des emplois, de former des travailleurs, etc.

Avec une base de capital de 20 millions, le FIC soutiendrait environ 180 coops, rendant disponibles 45 millions d'investissements au cours des 10 prochaines années. Avec un capital de départ de 40 millions l'impact du fonds s'accroît à 384 coops totalisant un investissement cumulé de 96 millions sur 10 ans. Le FIC va réinvestir ses bénéfices d'opération dans le développement coopératif (en excluant les intérêts sur investissements payés et les montants nécessaire à la constitution d'une réserve visant la stabilisation du fonds)

Sujet : Commerce et investissement

Recommandation 2 : Fournissez un bref résumé de votre recommandation.

Offrir un crédit d'impôt aux particuliers qui investissent dans un fonds dédié à la mobilisation de capitaux de développement pour les coopératives et mutuelles du Canada. Ce fonds permettrait d'accroître l'accès aux capitaux de risque et au capital patient pour les coopératives et les mutuelles, tout en stimulant l'épargne des particuliers. Les coopératives et les mutuelles sont connues pour être des stabilisateurs de l'économie en plus d'être des éléments structurants des communautés canadiennes.

Coût ou économies prévus : Des menus déroulants, veuillez préciser le coût ou les économies estimés de votre recommandation pour le gouvernement fédéral, ainsi que la période couverte par votre recommandation.

$5 millions-9.9 millions

2 ans

Financement fédéral : Indiquez précisément comment le gouvernement fédéral pourrait financer la mise en œuvre de votre recommandation. Par exemple, indiquer quels fonds fédéraux pourraient être réaffectés, quelles modifications fiscales pourraient être mises en œuvre, éliminées ou modifiées, etc.

Les investissements seront faits au moyen d'achat d'actions d'une société publique, gérée par une organisation coopérative, et donneraient droit à un crédit d'impôt équivalent à 50% de la valeur des actions acquises. Le gouvernement encadrerait l'émission, la vente et l'achat de part.

Les modalités d'application de cette mesure pourra être inspiré d'initiatives déjà en place au niveau provincial, tel que Capital régional et coopératif Desjardins (CRCD).

Bénéficiaires visés : Veuillez indiquer les groupes d'individus, le ou les secteurs ou les régions qui bénéficieraient de votre recommandation.

L'accès aux capitaux est un défi pour toutes les entreprises. Ce défi se révèle encore plus complexe pour les entreprises coopératives que pour les entreprises traditionnelles en raison de leur nature coopérative et de la priorité qu'elles accordent à la pérennité de l'entreprise plutôt qu'à la recherche du profit. Par ailleurs, la situation des ménages canadiens laisse voir que l'introduction de nouveaux stimulants à l'épargne serait bénéfique. Pour répondre à ces deux problématiques, nous croyons que nous devrions nous inspirer de mesures efficaces qui ont fait leur preuve par le passé.

Répercussions générales : Selon la nature de votre recommandation, indiquez comment celle-ci permettrait d'améliorer la qualité de vie, de créer des emplois, de former des travailleurs, etc.

Les entreprises coopératives ont un taux de survie deux fois plus élevé que les entreprises traditionnelles. Elles sont souvent présentes dans des secteurs et des communautés délaissés par les entreprises privées. Les coops créent des emplois partout et elles sont généralement moins affectées par les crises financières. En soutenant la création et le développement des coops, on améliore la qualité de vie des Canadiens tout en soutenant une économie saine. Le développement coopératif conjugue la réponse aux besoins collectifs, de façon autonome, avec la viabilité économique.

Sujet : Sélectionnez un sujet à partir du menu déroulant

Recommandation 3 : Fournissez un bref résumé de votre recommandation.

Coût ou économies prévus : Des menus déroulants, veuillez préciser le coût ou les économies estimés de votre recommandation pour le gouvernement fédéral, ainsi que la période couverte par votre recommandation.

Sélectionnez un sujet à partir du menu déroulant

Sélectionnez un sujet à partir du menu déroulant

Financement fédéral : Indiquez précisément comment le gouvernement fédéral pourrait financer la mise en œuvre de votre recommandation. Par exemple, indiquer quels fonds fédéraux pourraient être réaffectés, quelles modifications fiscales pourraient être mises en œuvre, éliminées ou modifiées, etc.

Bénéficiaires visés : Veuillez indiquer les groupes d'individus, le ou les secteurs ou les régions qui bénéficieraient de votre recommandation.

Répercussions générales : Selon la nature de votre recommandation, indiquez comment celle-ci permettrait d'améliorer la qualité de vie, de créer des emplois, de former des travailleurs, etc

Inscrivez ici toute explication complémentaire sur votre ou vos recommandations.

*Veuillez noter que vous devez obligatoirement proposer une recommandation.